

Audits énergétiques Norme NF EN 16247

Un audit énergétique se définit comme un examen et une analyse méthodiques de l'usage et de la consommation énergétiques d'un site, bâtiment, système ou organisme, ayant pour objet d'identifier les flux énergétiques et les potentiels d'amélioration de l'efficacité énergétique et d'en rendre compte (source : EN 16247-1).

NF EN 16247-1 : Audits énergétiques Partie 1 – Exigences générales

Norme européenne publiée en octobre 2012

Résumé :

- Le document spécifie les exigences, la méthodologie et les livrables d'un audit énergétique. Il s'applique à tous les types d'établissements et d'organismes, à toutes les formes d'énergie et à tous les usages énergétiques, à l'exclusion des maisons individuelles privées.
- Il traite des exigences générales communes à l'ensemble des audits énergétiques. Des exigences spécifiques viennent compléter ces exigences générales dans des parties distinctes dédiées aux audits énergétiques des bâtiments, des procédés industriels et des transports.

A savoir : Les [audits énergétiques obligatoires](#) doivent être établis selon la méthode décrite par la série de normes EN 16247 parties 1 à 4.

[Boutique AFNOR](#)

NF EN 16247-2 : Audits énergétiques Partie 2 – Bâtiments

Norme européenne publiée en Juillet 2014

Résumé :

- Le document spécifie les exigences relatives aux audits énergétiques dans les bâtiments. Il s'applique à un bâtiment ou groupe de bâtiments, à l'exclusion des habitations privées individuelles.
- Il précise les exigences, la méthodologie et les livrables d'un audit énergétique. Il traite des différentes étapes de l'audit énergétique : la prise de contact, la réunion de lancement, la collecte des données, le travail sur site, l'analyse des données, le rapport, la réunion de clôture.
- Il doit être appliqué conjointement avec la NF EN 16247-1, Audits énergétiques — Partie 1 : Exigences générales, qu'il complète. Il comprend des exigences supplémentaires qui doivent être appliquées simultanément à celles de la partie 1.

A savoir : Les [audits énergétiques obligatoires](#) doivent être établis selon la méthode décrite par la série de normes EN 16247 parties 1 à 4.

[Boutique Afnor](#)

NF EN 16247-3 : Audits énergétiques Partie 3 – Procédés

Norme européenne publiée en Juillet 2014

Résumé :

- Le document spécifie les exigences relatives aux audits énergétiques sur les sites où les consommations énergétiques sont dues aux procédés. Un procédé peut comprendre une ou plusieurs chaînes de fabrication, des bureaux, des laboratoires, des centres de recherche, des zones de conditionnement et de stockage avec des conditions de fonctionnement spécifiques et des systèmes de transport sur le site.
- Il précise les exigences, la méthodologie et les livrables d'un audit énergétique sur un procédé. Il traite des différentes étapes de l'audit énergétique : la prise de contact, la réunion de lancement, la collecte des données, le travail sur site, l'analyse des données, le rapport avec l'identification des opportunités d'amélioration de l'efficacité énergétique, la réunion de clôture.
- Il doit être utilisé conjointement avec la NF EN 16247-1, Audits énergétiques — Partie 1 : Exigences générales, qu'il complète. Il comprend des exigences supplémentaires qui doivent être appliquées simultanément à celles de la partie 1.

A savoir : Les [audits énergétiques obligatoires](#) doivent être établis selon la méthode décrite par la série de normes EN 16247 parties 1 à 4.

[Boutique Afnor](#)

NF EN 16247-4 : Audits énergétiques Partie 4 – Transports

Norme européenne publiée en Juillet 2014

Résumé :

- Le document s'applique aux audits énergétiques dans les transports. Il spécifie les exigences, la méthodologie et les livrables spécifiques aux audits énergétiques dans le secteur des transports. Chaque situation dans laquelle un déplacement est effectué, quel qu'en soit l'opérateur (une entreprise publique ou privée, ou que l'opérateur soit exclusivement dédié au transport ou non), est également traitée dans le présent document.
- Il traite d'une part de l'optimisation de l'énergie au sein de chaque mode de transport et d'autre part de la sélection du moyen de transport le plus adéquate dans chaque situation. Il ne couvre pas l'infrastructure d'alimentation en énergie, comme par exemple la production d'énergie électrique pour les voies ferrées.
- Il doit être utilisé en association avec la NF EN 16247-1, Audits énergétiques — Partie 1 : Exigences générales, dont il est complémentaire. Il comprend des exigences supplémentaires qui doivent être appliquées simultanément à celles de la partie 1.

A savoir : Les [audits énergétiques obligatoires](#) doivent être établis selon la méthode décrite par la série de normes EN 16247 parties 1 à 4.

[Boutique Afnor](#)

NF EN 16247-5 : Audits énergétiques Partie 5 – Compétences des auditeurs énergétiques

Norme européenne publiée en Juin 2015

Résumé :

- Le document spécifie les exigences relatives aux compétences des auditeurs énergétiques. Il peut être utilisé conjointement à la NF EN 16247-1, à la NF EN 16247-2, à la NF EN 16247-3 et à la NF EN 16247-4, pour assurer un bon niveau de qualité des audits énergétiques.
- Il a pour objet de spécifier les compétences attendues des auditeurs énergétiques et des référents techniques en complément de la réglementation nationale sur le sujet.
- Il peut être utilisé aussi bien par les prestataires d'audits énergétiques, que par les entreprises réalisant elles-mêmes leur audit énergétique par du personnel interne.
- Le présent document précise les qualités personnelles, les aptitudes et les compétences générales et spécifiques des auditeurs énergétiques. Il présente également les exigences en matière de formation initiale, d'expérience professionnelle et de formation continue permettant d'assurer l'acquisition, le maintien et l'amélioration des compétences. Les compétences requises peuvent être réunies par l'auditeur énergétique ou par une équipe d'auditeurs énergétiques.

A savoir : Les [audits énergétiques obligatoires](#) doivent être établis selon la méthode décrite par la série de normes EN 16247 parties 1 à 4.

[Boutique Afnor](#)